



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

La Préfète de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Peste porcine africaine

Cinq cas d'une maladie propre aux porcs et sangliers, la peste porcine africaine, ont été déclarés récemment par la Belgique sur des sangliers sauvages à seulement 10 kilomètres de la frontière française. Cette situation constitue une menace majeure pour l'ensemble de la filière porcine française et je sais pouvoir compter sur votre aide pour contribuer à prévenir le risque d'introduction de la maladie sur le territoire national.

La peste porcine africaine est une maladie virale affectant les suidés (porcs, sangliers). Hautement mortelle pour les cochons et les espèces-gibier, elle peut avoir de grandes incidences socio-économiques. Elle n'est pas transmissible à l'homme, mais se transmet entre suidés aussi bien par contact que par ingestion de produits carnés provenant d'animaux porteurs du virus (restes de pique nique, charcuterie).

La France est actuellement indemne de peste porcine africaine mais la survenue dans un élevage français d'un cas ferait disparaître ce statut entraînant automatiquement une fermeture des marchés européens et internationaux (40% des porcs français sont aujourd'hui destinés à l'exportation).

Pour ce qui concerne la Seine-et-Marne, les principaux risques concernant la peste porcine africaine sont représentés par :

- La chasse au sanglier (et l'importation de sangliers)
- Les voyageurs en provenance de pays à risque et pouvant rapporter des produits alimentaires d'origine porcine
- Les petits détenteurs (cochon de compagnie), qui ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration et qui ne sont de ce fait pas connus des services de l'Etat.

Outre les actions de communication ciblant les vétérinaires, les détenteurs connus de suidés et la fédération des chasseurs, il est important de pouvoir cibler tous les petits détenteurs de suidés non soumis à déclaration.

Pour ce faire, je vous adresse une affiche que vous pouvez diffuser au sein de votre commune pour toucher cette population et la sensibiliser aux risques liés à cette maladie.

Je vous propose aussi de diffuser selon les modalités qui vous sembleront les plus pertinentes les supports concernant les chasseurs, qui pourront aussi prendre connaissance des messages de prévention les concernant.

Vous pouvez également trouver l'ensemble des supports de communication sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <http://www.agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>.

Une présence du service santé et protection animales de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) sera assurée au prochain congrès des Maires pour répondre à toutes vos questions éventuelles.

Melun, le 27 SEP. 2018

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Abollivier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Béatrice ABOLLIVIER